



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving – Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service correctionnel
Canada
Regional Contracting and Materiel | Services de contrats et
de gestion du matériel
Ontario Region | Région de l’Ontario
P. O. Box 1174 | C.P. 1174
443 Union St. / 443, rue Union
Kingston, ON K7L 4Y8

Attention : Pauline Cook

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L’INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain
the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les
modalités de l’invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

[CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES
À LA SÉCURITÉ – THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT.](#)

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) | Service correctionnel du
Canada (SCC)
Corporate Services – Contracting | Services ministériels –
Passation de marchés
P. O. Box 1174 | C.P. 1174
443 Union St. / 443, rue Union
Kingston (Ontario) K7L 4Y8

Title — Sujet:

Translation Services | Services de traduction

Solicitation No. — No de l’invitation

21401-21-2384802

Solicitation Amendment No. — No de

modification de l’invitation

004

Date:

09 Mar 2017

09 mars 2017

GETS Reference No. — No de Référence de SEAG

Solicitation Closes — L’invitation prend fin

at / à : 14 :00 EDT / 14h00 HAE

on / le : 20 March 2017 / 20 Mars 2017

F.O.B. — F.A.B.

Plant – Usine:

Destination: X

Other-Autre: __

Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:

Pauline Cook

Regional Procurement and Contracting Officer / Agente régional de négociation c
contrats d’achat

Telephone No. – No de téléphone:

613-545-8300

Fax No. – No de télécopieur:

Destination of Goods, Services and Construction:

Destination des biens, services et construction :

See herein / Voir aux présentes

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes



Solicitation Amendment 004 is issued to

1. Respond to questions 1 through 2 received the during the solicitation period

1. Questions and Answers:

Question 1:

On page 39, M4 states “recent experience providing translation services from **French to English.**” The Translators we are proposing are certified for one target language –either into English or into French. The bid requests three (3) Translators for English to French and two (2) Translators for French to English. Can we provide demonstrated two (2) years’ experience to match the direction in which they are certified? M4 presently indicates all required experience is French to English.

Answer 1: Yes, the demonstrated experience of two (2) years should match the direction in which the translator is certified.

Question 2: On page 39, M4 states “minimum of two (2) years recent experience...”and later in the same section, “Recent experience means within the last two years.” As this is a Mandatory Technical Criteria, is it correct that showing any experience past the previous two years has no impact on the evaluation (i.e. -there is no Rated Criteria)? Also can you please clarify the exact timing for experience –i.e. -2015 & 2016 or Feb 2015 to Jan 2017 or?

Answer 2: There’s no rating being applied based on experience beyond what is minimally sought. For the exact timing, we will look at 2 years from the date the RFP was posted.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification n^o 004 à la demande de soumissions vise à :

1. Répondre aux questions 1 à 2 reçues pendant la période de soumission;

1. Questions et réponses:

Question 1 : À la page 39, sous le critère O4, il est indiqué « expérience récente de la prestation de services de traduction **du français vers l'anglais** ». Les traducteurs que nous proposons possèdent un agrément dans l'une des langues cibles – soit l'anglais ou le français. La demande de soumissions exige trois traducteurs de l'anglais vers le français et deux traducteurs du français vers l'anglais. Pouvons-nous fournir la démonstration des deux années d'expérience qui correspondent à la langue de traduction pour laquelle ils ont un agrément? Actuellement, le critère O4 indique que toute expérience doit être du français vers l'anglais.

Réponse 1 : Oui, la démonstration des deux années d'expérience doit correspondre à la langue de traduction pour laquelle le traducteur a un agrément.

Question 2 : À la page 39, sous le critère O4, il est indiqué « au moins deux (2) ans d'expérience récente », puis, plus loin dans la même section, « Par expérience récente, on entend une expérience acquise au cours des deux dernières années. » Comme il s'agit d'un critère technique obligatoire, est-il exact que de faire la démonstration de toute expérience avant les deux dernières années n'aurait aucune incidence sur l'évaluation (c.-à-d. qu'il n'y a pas de critère coté)? Aussi, pourriez-vous préciser les dates exactes pour l'expérience (p. ex. 2015 et 2016 ou de février 2015 à janvier 2017, etc.)?

Réponse 2 : Aucune cote n'est attribuée en fonction de l'expérience dépassant le minimum requis. En ce qui concerne les dates exactes, nous reculons de deux ans à partir de la date d'affichage de la demande de soumissions.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.